

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Août 2013

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 00

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Annick VARGOZ, Messieurs Bernard MUNARI, Louis FLAVIEN, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Absents à la séance : Monsieur Claude LAGIER, Madame Régine GONSOLIN (procuration à Monsieur Alain D'HEILLY).

Secrétaire de séance : Madame Claire COLLIGNON.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Diagnostic Eclairage Public.
- Affouage 2013/2014 – Bois Communal d'Arambe.
- Affouage 2013/2014 – Bois Communal de Callas.
- Composition du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Serrois.
- Participation des Communes aux frais de fonctionnement de l'école d'Aspres sur Buëch.

- Questions diverses.

DELIBERATIONS :

- **Diagnostic éclairage public**

Le Maire donne lecture d'une correspondance du SyME 05 à Savines Le Lac concernant la possibilité de mettre en place un diagnostic comprenant un bilan de conformité des installations, le géo-référencement des réseaux et les études d'économies d'énergie.

Un coût moyen serait de 60. 00 € TTC par armoire de commande et de 7. 20 € par point lumineux, l'autofinancement à hauteur de 20 % du montant TTC pour la Commune.

Vote : Unanimité.

- **Affouage 2013/2014 – Bois d'Arambe**

Le Maire expose avoir omis lors de l'attribution des coupes affouagères de prendre une délibération concernant la délivrance des coupes de bois expliquant les modalités d'exploitation, la redevance et les garants.

Vote : Unanimité

- **Affouage 2013/2014 – Bois de Cellas**

Le Maire explique que c'est la même délibération qu'Arambe avec les lieux et des coupes différents.

Vote : Unanimité

- **Composition du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Serrois**

Le Maire expose que conformément à la Loi n° 2010/1563, du 16 décembre 2010, portant sur la réforme des Collectivités Territoriales, une nouvelle règle relatif au nombre et à la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire, proposition :

7 sièges pour la Commune de Serres et 2 sièges pour les autres Communes de la Communauté de Communes du Serrois.

Vote : Unanimité

- **Participation des Communes aux frais de fonctionnement de l'école d'Aspres sur Buëch**

Le maire donne lecture de la participation de notre Commune à hauteur de 589, 00 € par enfant pour la période du 1^{er} Juillet 2012 au 30 Juin 2013. Deux enfants fréquentent l'école d'Aspres sur Buëch soit une participation globale de 1 178, 00 €.

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Brigitte GIROUD :

- Il faudrait établir une convention entre la Mairie et Monsieur le curé de Veynes pour le prêt de l'estrade et la table qui servent d'autel à l'Eglise.
- Rappel des gestes citoyens pour : le tri sélectif, les cartons et le compost.

Madame Claire COLLIGNON :

- S'interroge sur le positionnement des santons offerts à la Commune.
- Sur l'actualisation du site internet de la Commune (Olivier DALMON, Annick VARGOZ), Monsieur Christian POIRIER pourrait éventuellement s'en occuper.
- Interrogation sur le panneau d'entrée d'agglomération sur la route de Chabestan.

Madame Nicole ODDON :

- A voir :
 - Chemin d'Arambe (ravinement à cause des orages – branches basses à couper).
 - Chemin de Cellas, côté VARGOZ.
 - Chemin des Chariots du Buëch (dégradation par l'entreprise CLAVEL/EMERY lors de l'extraction de gravier).

Monsieur Bernard MUNARI :

- Prochaine gazette en Septembre/Octobre.

Le Maire clos la séance à 19 H 20.

Le Maire

Alain D'HEILLY

